

Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
(à approuver lors d'une prochaine réunion)
Du 02 juillet 2026

Membres présents : 10

Membres excusés : 1 (M. Farny a donné procuration à J-C Poix-Daude)

Membre absent : 0

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du Compte-rendu du 05 Juin 2026*
- *Choix facturation électronique vente de bois – ONF*
- *Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption)*
- *Compte rendu des commissions*
 - *stationnement / accès / entretien plage*
 - *stationnement mairie*
 - *réfection mur rue de l'Eglise*
 - *travaux plancher logement communal*
 - *forêt*
 - *communication : info habitants*
 - *Arrosage fleurs été 2026*
- *Devis cybersécurité – renforcement sécurité informatique*
- *Plan communal de sauvegarde*
- *Affaires diverses*
 - *Organisation journée sans voiture – 6 septembre 2026*
 - *Divers*

Mme COLLETTE Delphine est nommée secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du 05 juin 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 05 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Choix du mode de facturation – vente de bois ONF

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la réforme de la facturation électronique applicable à compter du 1^{er} septembre 2026 impose que les collectivités émettent les factures via la plateforme chorus pro.

La commune utilise déjà ce dispositif depuis plusieurs années mais les ventes de bois ont un fonctionnement différent : pour les ventes de bois non groupées, l'ONF assurait jusqu'alors, pour le compte des communes, la facturation directement auprès de l'acheteur. Il est proposé de continuer ce même fonctionnement, en signant une convention donnant mandat à l'ONF, à titre gracieux.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce mode de facturation et autorise le maire à signer la convention correspondante.

3. Déclaration d'intention d'aliéner

- vente d'un terrain situé entre le chemin de la croix et la route départementale (733 m²) par BOICHARD IMMOBILIER à VERNEREY Gwenaël.

La commune ne préempte pas.

4. Compte-rendu des commissions

Urbanisme : point sur les dossiers en cours.

La commission a travaillé sur un protocole concernant les contrôles de conformité suite à l'achèvement de travaux. Pour rappel, la DAACT doit être déposée une fois les travaux terminés en totalité afin d'éviter un courrier de non-conformité.

Plage :

Monsieur le maire fait part au conseil de 2 mails reçus en mairie concernant la plage :

un de Mme Latinier, habitant à proximité de la plage qui fait remarquer les problèmes de vitesse excessive, de non-respect du sens interdit, du non-respect des zones de stationnement interdites, notamment celles réservées aux pompiers, du non-respect des consignes sur la plage (barbecue interdit...). Un de M et Mme Christory qui souhaiterait que soient intégrés à la réflexion le stationnement et l'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite et leurs véhicules.

Ces deux courriers font écho à de nombreuses remarques et observations reçues par les élus ces dernières semaines et qui constatent toutes ces problématiques liées à la fréquentation très importante de la plage ces dernières semaines.

Ils récapitulent les problèmes rencontrés, à savoir :

- parking de la plage rapidement saturé donc parking sauvage dans les champs, sur les stationnements interdits, sur la voie cyclable

Il est souligné que le fait d'avoir laissé un espace de champ libre améliore la situation.

- point sur les accès à la plage, la problématique du stationnement, de l'accès pompier, des feux sur la plage, des places PMR, ...

- accès aux toilettes fermé la nuit ; de nombreuses dégradations de matériel (distributeur savon, papier...) à la charge de la commune.

- problèmes des déchets sur la plage et dans les haies de la plage et des riverains.

- incivilités : chiens, feux, musique très forte ...

- la qualité de l'eau et la question de l'écosystème du lac

Monsieur le maire rappelle les frais occasionnés chaque année pour le budget fonctionnement de la commune (estimés à 10 000 € sans compter les heures réalisées par l'employé communal pour l'entretien et le nettoyage de la plage et des toilettes chaque jour).

Outre la question financière, les élus se questionnent sur une jauge de personnes pouvant accéder à la plage et de la responsabilité du maire en cas d'incident, notamment du fait du non accès laissé libre pour les secours (voie d'accès souvent trop étroite du fait du stationnement interdit côté droit de la voie).

Est évoquée la possibilité d'installer une webcam, comme pour connaître l'état des pistes de ski en hiver, pour se rendre compte de la fréquentation de la plage et peut-être dissuader certaines personnes de s'y rendre dans le cas où le site serait saturé.

Une rencontre avec les propriétaires des terrains avoisinant la plage est envisagée pour obtenir des autorisations afin d'améliorer les espaces de stationnement.

Les membres du conseil souhaitent rencontrer des élus de communes ayant les mêmes problématiques : un rendez-vous sera pris dans l'été, avec la commune de Doucier (Jura) qui a mis en place un système de barrières pour gérer le flux de véhicules.

Voirie

Stationnement réservé mairie : une demande de devis a été faite à Damien Paquette pour chiffrer des fourreaux pvc et des potelets bois pour empêcher les voitures de « s'appuyer » contre la ferme de M et Mme Delgrange.

Demande des propriétaires du 10 rue de l'Eglise pour supprimer le mur situé sur le mur de soutènement et de rénover le mur de soutènement. Le conseil accepte de supprimer le mur situé sur l'ancienne place à fumier afin de gagner quelques centimètres pour améliorer les conditions de stationnement sur le domaine

privé. Cet accord (9 voix pour et 2 abstentions) est conditionné par le fait que les propriétaires s'engagent à rénover le mur situé entre leur propriété et le domaine communal. Des garanties seront prises au niveau des Bâtiments de France mais aussi auprès d'un géomètre pour connaître la responsabilité de la commune par rapport à cette réfection. Un garde-corps devra également être posé pour la sécurité.

Bâtiments

Les travaux relatifs à la réfection du plancher du logement communal seront réalisés la semaine prochaine par l'entreprise Thionnet. Les locataires se sont engagés à quitter les lieux pendant la durée des travaux (3 à 4 jours).

Forêt

Les chablis ont été exploités : 228 m³ de chablis et 19.9 m³ de feuillus. Ces feuillus seront vendus en soumissions cachetées, offres à rendre pour le 15 juillet 2026 (2 lots).

L'employé communal réalise actuellement l'entretien des plantations en forêt communale.
L'ONF n'envisage pas de replanter de nouvelles surfaces en 2026.

Communication

La commission a travaillé sur une feuille d'info habitants et sur un point d'étape relatif à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Environnement / cadre de vie

Arrosage fleurs été 2026 : la commune est en zone de restriction d'eau alerte renforcée, c'est-à-dire que l'arrosage des fleurs n'est autorisée que de 20 h à 8 h et avec de l'eau de pluie uniquement.

Les élus assureront l'arrosage pendant les congés annuels de l'employé communal, soit du 11 au 25 juillet 2026.

Ecole / SIVOM / médiathèque

Les effectifs à l'école de Oye-et-Pallet sont en baisse pour la rentrée 2026 mais aucune fermeture de classe n'est envisagée. Des changements auront lieu au niveau de l'équipe enseignante.

Une réflexion est en cours pour le temps d'accueil des classes à la médiathèque.

A également été évoqué un planning d'utilisation du terrain de sport de Oye-et-Pallet afin que les enseignants soient prioritaires quand ils s'y rendent.

Les inscriptions scolaires se feront désormais en mairie, l'école étant chargée dans un second temps de l'admission des élèves.

5. Devis cybersécurité – renforcement sécurité informatique

L'ADAT (agence du Département qui a la gestion des logiciels informatique de la mairie) propose aux communes une prestation cybersécurité pour renforcer le niveau de protection informatique : ce pack comprend

- un logiciel antivirus et un pare-feu
- un coffre-fort numérique de mot de passe
- une sauvegarde des données et
- une gestion d'un nom de domaine pour sécuriser l'adresse mail générique de la mairie et créer des adresses nominatives sécurisées.

Cette mise en service de ce pack s'élève à 880.80 € avec un abonnement annuel de 373.20 € TTC.

Ce dispositif n'est pas encore obligatoire mais très recommandé ; il deviendra obligatoire dans les prochains mois du fait du nécessaire renforcement de la sécurité informatique.

Le Conseil valide la proposition présentée et propose que le changement soit mis en place à l'automne.

6. Plan communal de sauvegarde

Ce document permet, en situation de crise, d'organiser la coordination des moyens et l'information de la population. Il s'agit d'un document facilitant les démarches en cas de situation grave. Il recense les moyens humains et techniques présents sur la commune (par exemple un défibrillateur).

Les élus sont sollicités pour avoir un rôle de relai et améliorer la prise en charge des personnes fragiles sur la commune.

Le plan communal de sauvegarde sera transmis à la Préfecture et disponible en mairie.

7. Affaires diverses

- La journée sans voiture 2026 aura lieu le dimanche 6 septembre. La commune est sollicitée pour l'organisation et la recherche de signaleurs pour les carrefours avec la route départementale. Un mail sera envoyé aux habitants afin d'organiser cette journée avec suffisamment de bénévoles.

- Du fait de la vitesse excessive constatée sur la route départementale, la commune a fait une demande pour la pose d'un radar : l'installation d'un tel équipement doit répondre à un certain nombre de critères, par exemple un taux d'accidentologie. La commune doit dans un premier temps se rapprocher du Conseil départemental (services du STA) pour faire réaliser un comptage de vitesse afin d'avoir des données chiffrées à l'appui.

- Julien Lieb a réalisé des vues aériennes de la commune et les propose comme un outil de travail pour les élus. Le conseil valide l'achat d'un panneau photo pour un montant de 157.50 € HT. Un plan pourrait être diffusé sur écran pour faciliter la réflexion des élus selon les sujets abordés.

- Comme évoqué lors de la précédente réunion, la commune a fait l'acquisition d'un écran de tv pour projeter les différents documents de travail pendant les réunions. Cet achat s'élève à 576.99 € TTC.

- Lecture du courrier de l'Association des Propriétaires et Amis de Port Titi. Monsieur le maire a rencontré sur place Monsieur Jacquemet, président de l'association. Les élus sont invités à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 9 août à 10 h 30.

- Monsieur le maire fait part au conseil qu'il a participé à la cérémonie de naturalisation en sous-préfecture de Pontarlier de Cornelis Engelfriet, citoyen français depuis fin 2025.

- Un point est fait en séance sur les commissions intercommunales, auxquelles ont participé les élus de notre commune (commissions déchets, patrimoine, activités nature et nordique, économie...) et sur la réunion de bureau de la communauté de communes avec les différents dossiers en cours.

La séance est levée à 23 h 25.

Les Grangettes, le 03 juillet 2026

Le Maire,
Vincent Bouhelier